

Réglementer l'innovation financière

Dans ce balado, Suzanne Lasrado discute des types d'innovation que l'OCRI observe actuellement. Elle commente également les initiatives de l'OCRI qui soutiennent l'innovation financière tout en tenant compte de la nécessité de protéger les investisseurs. Enfin, elle fait le point sur les principales conclusions et les prochaines étapes suivant une séance de discussion sur les cryptomonnaies organisée par l'OCRI en début d'année.



**Suzanne
Lasrado**

*Vice-présidente intérimaire
aux services aux membres et à
l'innovation, Organisme canadien de
réglementation des investissements
(OCRI)*

Suzanne Lasrado a mené une carrière illustre avec l'organisme de réglementation qui s'étend sur près de deux décennies. Elle s'est jointe à l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières dans l'équipe de Conformité des finances et des opérations en 2005 et a gravi divers postes de direction au sein de CFO pour devenir directrice. En 2021, ses responsabilités se sont étendues à la fonction stratégique de l'organisation lorsqu'elle a assumé le poste de directrice à la réglementation des membres et aux stratégies de l'OCRCVM, avant de passer à son rôle actuel.

Auparavant, elle a travaillé dans des cabinets comptables professionnels, y compris Deloitte, où elle a obtenu son titre de comptable professionnelle agréée (CPA, CA). Suzanne est également expert-comptable agréée auprès de l'État de l'Illinois aux États-Unis et titulaire d'une maîtrise en administration et en comptabilité professionnelle de la Rotman School of Management de l'Université de Toronto.



**Odarka
Decyk**

*Vice-présidente principale,
adhésion, Fonds canadien de
protection des investisseurs
(FCPI)*

Odarka Decyk est entrée au service du FCPI à la suite de la fusion de la Corporation de protection des investisseurs de l'ACFM (CPI de l'ACFM) et du FCPE. Elle a été présidente de de la CPI de l'ACFM de 2019 jusqu'à la date de la fusion. AU FCPI, elle dirige une équipe chargée de l'adhésion et de la préparation à l'insolvabilité.

Avant d'occuper le poste de présidente de la CPI de l'ACFM, elle a été vice-présidente et contrôleuse de la CPI de l'ACFM et partenaire associée chez KPMG s.r.l., où elle s'est spécialisée dans le secteur des services financiers axé sur les courtiers en valeurs mobilières et les courtiers en épargne collective.

Elle est comptable professionnelle agréée et comptable agréée et détient un baccalauréat ès arts spécialisé en comptabilité agréée de l'Université de Waterloo.